**ROYAUME DU MAROC sefrou le 19/09/2025**

**PROVINCE DE SEFROU**

**ASSOCIATION DE CHARITE**

**POUR SOINS AUX PERSONNES**

**AGEES PROVINCE DE SEFROU**



**AVIS D’APPEL D’OFFRES OUVERT NATIONAL**

**N° : 04/2025/ INDH/association** **de charité pour soins**

**aux personnes âgées province de sefrou**

**------------**

**Le 06 Octobre 2025 à 11h,** il sera procédé, à la salle de réunion de Secrétariat Général de la Province de Sefrou (DAS) à l’ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres national sur offres de prix N°04/2025/INDH/association de charité pour soins aux personnes âgées province de sefrou pour **l’équipements de la firme sociale commune Kander Sidi Khair province Sefrou.**

Le dossier d’appel d’offres peut être téléchargé via le lien suivant : [**https://sefroupress.com**](https://sefroupress.com) **et**  [**https://tanmia.ma/appels-doffres/**](https://tanmia.ma/appels-doffres/)

Le montant estimatif des travaux, tel qu’évalué par le maître d’ouvrage, est fixé à deux millions deux cent soixante dix mille dirhams (2 270 000,00 DH).

Le montant de la caution provisoire est fixé à trente mille dirhams (30 000,00 DH).

Le contenu, la présentation et le dépôt des dossiers des soumissionnaires doivent être conformes aux dispositions prévues par le règlement de consultation.

Les concurrents sont libres de choisir l’un des modes de dépôt suivants :

#### Dépôt contre récépissé au bureau d’ordre de l’Association de bienfaisance pour les personnes âgées de la province de Sefrou, sise au Centre des personnes àgées hay mehiraz commune de Sefrou, 06.66.62.93.22

#### Envoi par courrier recommandé avec accusé de réception, à l’adresse susmentionnée ;

#### Remise en main propre au président de la commission d’ouverture des plis au début de la séance, et avant le lancement des travaux d’ouverture.

Les prospectus techniques descriptifs relatifs aux équipements proposés dans le cadre du présent appel d’offres doivent être déposés au bureau d’ordre de l’Association de bienfaisance pour les personnes âgées de la province de Sefrou, au plus tard le 06 octobre 2025 à 11h00, ou remis au président de la commission d’ouverture des plis au moment de la séance, conformément à l’article 12 du règlement de consultation.

Les pièces justificatives à fournir sont celles énumérées aux articles 4 et 5 du règlement de consultation.

#### 

**Signature de président**